



Dépannage financier pour la garde d'enfant

Ce formulaire dûment rempli et ses annexes sont à envoyer :

- Par e-mail : egalite@unil.ch
- OU
- Par courrier : UNIL - Bureau de l'égalité, Vieux Pressoir, 1015 Lausanne

1. Nom et prénom du/des parent(s), adresse postale, n° de tél., e-mail

2. Statut du/des parent(s) à l'UNIL

3. Enfant(s) concerné(s) (nom, prénom, date de naissance)

4. Justification de la demande



5. Montant demandé (max. 2'500.-)

6. Annexes à joindre à la demande

Tout justificatif nécessaire.

Par exemple :

Certificat de naissance de l'enfant (**obligatoire, à envoyer avec la demande**), preuve d'achat d'un billet de transport pour l'enfant / pour la personne qui le garde (originaux), contrat de garde pour la durée de l'événement, facture de la garderie, etc.

Informations importantes

En cas de décision positive, le montant octroyé est versé à titre de remboursement de frais, après l'activité scientifique concernée, sur présentation des justificatifs requis. La somme est versée sur le compte des parents étudiant·e·s et, pour les parents salariés, avec le salaire (les charges sociales étant alors retenues sur cette somme). Cette aide financière est considérée comme un revenu par l'autorité fiscale.

Tout changement de situation pertinent (ex : annulation de l'événement, autre solution de garde trouvée ou changement du statut à l'UNIL) **doit être communiqué sans délai au Bureau de l'égalité** et peut entraîner une révision de la décision et un éventuel remboursement.

7. Lieu, date et signature (du/des parent(s))

Je déclare avoir pris connaissance des consignes ci-dessus et m'engage à les respecter si une aide m'est octroyée :

Lieu :

Date :

Signature :